

BILANGUE

ESPAGNOL

6ÈME



PRÉSENTATION

L'option bilangue espagnol permet aux élèves de débiter l'espagnol dès **l'entrée en classe de 6e.**

L'engagement est d'un an.

Les élèves devront obligatoirement choisir espagnol comme LV2 lorsqu'ils entreront en 5e.

Les élèves qui suivent espagnol bilangue en 6e feront de l'espagnol dans un groupe d'élèves ayant suivi cet enseignement jusqu'en classe de 3e.

POUR QUELS ÉLÈVES ?

Elèves **motivés** par les langues

Travailleurs, avec une capacité à s'organiser et un travail régulier

Être ouverts au dialogue, avoir une capacité à communiquer avec l'autre

Elèves **curieux, désireux d'apprendre et dynamiques**

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Les élèves sont répartis en **deux groupes, sur quatre classes.**

Les élèves sont avec un groupe bilangue en espagnol et avec leur classe sur les autres matières.

2h d'enseignement d'espagnol sur l'emploi du temps hebdomadaire.

COMMENT INTÉGRER LA SECTION ?

Une fiche de candidature est à renseigner obligatoirement par les familles. Elles sont transmises par le collège aux directeurs/trices d'école et peuvent également être transmises aux parents sur demande.

Candidature à envoyer au collège, par l'école, avant le 7 mai 2026

ETUDE DES CANDIDATURES

Les candidatures sont étudiées en commission par les enseignantes en charge de l'espagnol, en lien avec l'équipe de direction.

Un retour est ensuite fait, courant juin, aux familles par mail.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Faut-il avoir déjà étudié de l'espagnol en primaire ? Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà étudié de l'espagnol pour intégrer la section bilangue espagnol : elle est ouverte à tous. Les bases de la langue sont étudiées dès la rentrée.

Peur du surplus de travail : un élève organisé, investi, qui suit les conseils des enseignants, progressera.

Mon collège de secteur n'est pas le collège Choiseul et je souhaite faire espagnol dès la 6e : une inscription au collège est possible sur dérogation : l'enseignement bilangue peut être un motif de dérogation. La demande dérogation est à demander auprès de l'école et à transmettre à la Direction académique (DSDEN), qui étudie la faisabilité.

CONTACTS

02.47.26.66.00

CE.0371122U@AC-ORLEANS-TOURS.FR

En cas de questions, les enseignantes en charge de cet enseignement, Mme Rodrigues et Mme Couval sont joignables par mail au ce.0371122u@ac-orleans-tours.fr

Le secrétariat des élèves est également joignable en cas de besoin.